



HAL
open science

Le pouvoir instituant des groupes à faibles ressources Exemples de luttes collectives à Montréal et Vancouver

A. Purenne

► **To cite this version:**

A. Purenne. Le pouvoir instituant des groupes à faibles ressources Exemples de luttes collectives à Montréal et Vancouver. Tous égaux! Les institutions à l'ère de la symétrie, L'Harmattan, pp.211-233, 2015, 978-2-343-07827-4. hal-01280790

HAL Id: hal-01280790

<https://hal.science/hal-01280790>

Submitted on 1 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le pouvoir instituant des groupes à faibles ressources

Exemples de luttes collectives à Montréal et Vancouver

Anaïk PURENNE, RIVES, ENTPE-Université de Lyon, CNRS UMR 5600

Version auteur, révisée en septembre 2015, du chapitre paru dans Payet Jean-Paul, Purenne Anaïk (dir.), *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 211-233.

A l'instar d'autres pays, le Canada et notamment le Québec ont connu depuis les années 1960 un foisonnement d'expériences qui, renouant avec l'idée rousseauiste de la participation comme condition d'un élargissement de la démocratie, ont cherché à « éduquer » les citoyens et à développer leur pouvoir face à l'Etat. Selon Jacques Godbout, « ce mouvement participationniste a rapidement débordé les milieux académiques et les milieux marginaux du développement communautaire pour devenir un mot d'ordre politique important » (Godbout, 1983, p. 34) s'articulant autour des concepts de liberté, d'égalité et de solidarité et valorisant ce faisant des relations plus symétriques entre l'Etat et les citoyens. L'arrière-plan politique en est la « révolution tranquille », un terme qui désigne au Canada le processus de sécularisation et de modernisation de domaines d'intervention comme les services sociaux, éducatifs et sanitaires jusque-là monopolisés par les structures paroissiales. Cette expression englobe aussi la tendance de la société civile à s'organiser au niveau local, à travers l'émergence de comités de citoyens mobilisés autour de la mise en cause des logiques assistancielles (White, 2001). Une multitude de groupes populaires plus ou moins autonomes ont ainsi vu le jour dans les années 1960-1970, souvent à l'initiative de travailleurs sociaux désireux de développer de nouvelles pratiques en direction des publics défavorisés : centres de soins, défense des droits, aide juridique, etc. (Baillergeau, 2008). Certains de ces organismes ont pu préserver leur autonomie sur la durée¹. D'autres ont été avec le temps absorbés par des ministères en quête de modernisation et de territorialisation de leur intervention. Ce mouvement historique a donné naissance à un modèle d'Etat-providence original oscillant entre « partenariat et pater-nariat² » à l'égard des organismes communautaires issus de l'idéal participationniste (Jetté, 2008).

A partir des années 1990, dans un contexte de restructurations de l'Etat-providence, des mouvements de défense des personnes perçues comme « posant socialement problème » (personnes en situation d'itinérance, usagers de drogues, travailleurs du sexe, etc.) ont remis au

¹ La défense de cette autonomie est passée par la création d'alliances entre groupes militants œuvrant dans différents secteurs et par la construction d'une identité collective commune. Cette stratégie a favorisé l'élaboration conjointe d'un modèle original de relations entre l'Etat provincial et les organisations issues de la société civile (WHITE, 2012a et b). Selon nos entretiens, l'« efficacité » de ces identités collectives construites de manière stratégique par les regroupements au sommet ne doit cependant pas occulter le fait que les groupes de base entretiennent une relation parfois très relâchée avec cette vision homogénéisante de leurs activités.

² Selon la formule consacrée de Jean Panet-Raymond.

goût du jour ces aspirations à une plus grande symétrie des relations entre l'Etat et les citoyens, en privilégiant des répertoires d'action radicaux proches du *community organizing*. Cette expression désigne des formes d'action collective contestataires valorisant la mobilisation et l'expression directe des habitants de quartiers défavorisés dans le cadre de campagnes visant à obtenir des avancées concrètes en termes de conditions de vie à travers l'instauration d'un rapport de force avec l'Etat (Balazard, 2012, 2015 ; Talpin, 2013). A Vancouver comme à Montréal, l'ambition de ces groupes est de renouveler la perception des problèmes sociaux en déconstruisant l'image de dangerosité associée à certaines conditions de vie (*promotion de l'égalité des droits et de la dignité des personnes*). Il s'agit parallèlement de soutenir des formes d'action publique co-construites avec elles (*promotion de la citoyenneté et de la pleine participation*) et permettant de supporter leur sentiment d'appartenance sociale à travers l'allocation de droits-créances (*promotion de la solidarité*), en lieu et place de la judiciarisation des problèmes sociaux qui semble constituer la ligne de plus forte pente dans de nombreux pays.

Permettant de tenir compte d'éventuelles variations entre provinces anglophones et francophones et de l'influence historique de modèles contrastés d'organisation de la société civile (paternalisme religieux, éducation populaire, *community organizing*...), ces exemples contemporains offrent un terrain privilégié pour appréhender le pouvoir instituant de ces groupes issus de la société civile. Il s'agit ici de questionner leur capacité à créer et faire circuler dans différents espaces des imaginaires sociaux articulant (à des degrés et sous des formes variables selon les groupes) ces valeurs d'égalité, de pleine participation et de solidarité, en s'inspirant librement des analyses de C. Castoriadis autour de ce qu'il appelle des « significations imaginaires sociales » ou des déplacements de « sens organisateur du comportement humain et des relations sociales » (Castoriadis, 1975, p. 198).

Pour saisir le mouvement de symétrisation des relations sociales impulsé par ce *grassroots activism*, il faut, comme le propose C. Jetté, « non seulement être à l'écoute des conflits portés par ces mouvements sociaux, mais il faut surtout être en mesure de suivre la trace des revendications formulées par les acteurs sociaux impliqués dans les luttes sociales visant à transformer les institutions » (Jetté, 2008, p. 2). Suivant ce fil directeur, l'analyse fait apparaître des tendances ambiguës et des effets parfois éloignés des attentes des acteurs mobilisés, attentes au demeurant hétérogènes³. La première partie de ce texte montre que ces mobilisations semblent effectivement porter leurs fruits en contribuant à faire émerger et circuler de nouvelles représentations des problèmes sociaux à travers un travail de déstigmatisation. La seconde partie souligne cependant la réalisation partielle de leurs visées et des idéaux promus. Leur traduction dans l'espace de l'action publique s'opère en effet selon une logique de « politiques procédurales » mettant davantage l'accent sur la reconnaissance et le droit à la différence que sur la mise en place de droits-créances. Les objectifs émergents sont ainsi formulés de manière très vague et viennent se greffer sur des objectifs préexistants parfois antagoniques. Ce sont finalement les professionnels qui se trouvent sommés, à travers des expérimentations innovantes, de faire tenir ensemble cet édifice.

³ Cette analyse s'appuie sur une enquête de terrain s'intéressant aux mobilisations de personnes marginalisées aux prises avec des logiques répressives à Montréal et Vancouver. L'enquête empirique, qui a bénéficié du soutien de l'Ambassade de France au Canada, de la Région Rhône-Alpes et de l'ENTPE, repose sur six campagnes d'entretiens effectuées entre avril 2011 et mai 2015. Près de deux cents personnes ont été interrogées à Montréal, Vancouver et Ottawa. Ces entretiens semi-directifs ont été complétés par la collecte de sources écrites variées. Afin d'homogénéiser les citations entre contextes anglophone et francophone, on a fait le choix de traduire les extraits d'entretien. Seules les sources écrites figurent en langue anglaise dans le corps du texte.

Mobilisations des acteurs à faibles ressources et retournement du stigmaté

Comme l'ont bien montré les travaux de D. Mouchard en France, le travail de délégitimation de l'Etat constitue un préalable récurrent des actions protestataires des acteurs à faibles ressources. Ainsi « l'enjeu primordial pour les leaders de tout groupe mobilisé mais spécifiquement pour les groupes à faibles ressources est [...] de sortir de ce lien délégitimant par une requalification du rapport de dépendance [et...] la construction d'une figure négative et conflictuelle de l'Etat social » (Mouchard, 2002). Ce travail de conflictualisation a souvent alimenté des actions protestataires qui, tout en visant explicitement l'obtention de nouveaux droits, n'en relevaient pas moins du registre des illégalismes, ce que D. Mouchard qualifie de « rapport dialectique au droit ». Dans les cas étudiés, les mobilisations ont initialement recours à un autre registre, celui de l'expertise, tout en se trouvant sur la durée confrontées à un dilemme : participer à la traduction de cet imaginaire social et de ces droits dans la sphère de l'action publique ou les expérimenter par eux-mêmes en recourant le cas échéant à la désobéissance civile.

Dénoncer l'Etat pénal : une voice experte qui produit des déplacements de sens

Par rapport aux luttes de « sans » en France, les mobilisations observables dans des villes comme Montréal et Vancouver témoignent d'un recours moins intensif à l'illégalisme au profit d'un répertoire d'action proche du « militantisme expert » expérimenté par certains courants sud-américains de théologie de la libération et repris par des mouvements altermondialistes comme Attac (Mathieu, 2004). Le *Vancouver Area Network of Drug Users* (VANDU), par exemple, qualifie explicitement son activité de « Drug User Liberation Movement » et a très tôt recherché – et obtenu – le soutien actif de chercheurs en médecine spécialistes reconnus du HIV, ainsi que de juristes progressistes⁴ engagés dans la défense des personnes défavorisées du *Downtown Eastside*⁵. De la même manière, les mouvements anti-discrimination à Montréal privilégient la construction d'alliances entre les acteurs à faibles ressources et des professionnels détenteurs d'une expertise scientifique⁶, qui leur permettent de mettre en cause certaines politiques publiques tout en restant dans le strict cadre de la légalité.

L'une des caractéristiques récurrentes de ces campagnes de protestation est de se concentrer sur la dénonciation de la figure de l'Etat pénal. Faisant écho aux critiques émanant du courant de la nouvelle pénologie popularisées par les écrits de Loïc Wacquant (1999), ces mobilisations s'attachent ainsi à documenter la prégnance de logiques de criminalisation de la misère et le rôle des institutions pénales dans l'aggravation des inégalités. La police, en particulier, est régulièrement la cible de critiques qui se cristallisent autour de la stigmatisation de personnes ou de groupes dont la condition (le fait de vivre à la rue, de se prostituer, de consommer des drogues illicites, etc.) les expose à un traitement répressif. Il s'agit ainsi de contribuer à l'émergence d'un nouvel imaginaire social permettant de renouveler la perception des

⁴ Certains auteurs qualifient ce type d'acteurs de *cause lawyers*. Sur cette question, on renverra à GAÏTI et ISRAEL (2003) et, pour des exemples contemporains dans le contexte anglo-saxon, à FRANCIS (2011).

⁵ Ce quartier de Vancouver qui compte parmi les plus pauvres du pays est décrit par le géographe français Benoît Raoulx comme un espace où les « institutions (aide sociale, police, prison...), associations caritatives et activités illégales s'imbriquent [...] créant un amalgame associant répression, assistance et tolérance » (RAOULX, 1999, p. 353). Sur l'histoire de ce quartier, voir RAOULX (2002).

⁶ Sur la tradition de soutien des chercheurs, et en particulier des sociologues, aux mouvements sociaux au Québec, et sur les circulations de savoirs et de personnes entre champ communautaire et champ académique, voir notamment BAILLERGEAU (2008).

problèmes sociaux et de dénoncer des traitements différenciés mettant en cause l'égalité des droits. Si ces valeurs ou cet imaginaire égalitariste imprègnent fortement les mobilisations étudiées, celles-ci mettent également l'accent sur la revendication de droits-créances permettant de rendre les politiques publiques plus « protectrices » à l'égard des personnes vulnérables, dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler un imaginaire solidariste. Comme le souligne le manifeste du *Vancouver Area Network of Drug Users*, « criminalization, poverty and a lack of power are the fundamental problems facing our community. We need access to the resources necessary to live a dignified life, starting with descent house and health care »⁷.

A la différence des mouvements d'*advocacy* qui se font le porte-voix de certaines causes en s'exprimant au nom des populations concernées, l'autre caractéristique de ces actions protestataires observables tant à Vancouver qu'à Montréal est, dans le droit fil des principes du *community organizing* qui promeuvent la mobilisation directe des personnes, de valoriser l'articulation de savoirs profanes et de savoirs experts en vue de construire un « discours commun » autour des situations et des injustices que vivent les personnes marginalisées (Bellot, Saint-Jacques, 2011). Ce faisant, la parole et le vécu de ces derniers, qu'il s'agit d'impliquer de manière active dans les campagnes, se trouvent renforcés par des argumentaires étayant l'idée que les abus de position dont ils sont l'objet résultent d'un phénomène systémique de « profilage social »⁸ découlant de l'orientation de politiques publiques oubliées de leur sort. Ces politiques alimentent une spirale de « mépris relationnel » : « rejet, opprobre social, violation de droits fondamentaux constituaient les clés de construction de notre morale », expliquent les acteurs⁹.

La circulation du nouvel imaginaire social construit autour des enjeux de solidarité et d'égalité des droits a bénéficié du ralliement d'acteurs extérieurs. A Montréal, le soutien de la Commission des droits de la personne (équivalent du Défenseur des droits en France) a pesé d'un poids décisif dans le glissement de l'image de populations dangereuses à une représentation mettant l'accent sur les risques encourus par les personnes marginalisées. Désireux de renforcer le poids de cette instance ancienne mais peu reconnue sur la scène locale, le nouveau président arrivé à la tête de la Commission des droits de la personne en 2007 va en particulier faire émerger le terme de profilage social dans le débat public. Reprenant les données produites par les mouvements sociaux, un rapport public de la Commission étaye le lien entre pratiques discriminatoires et atteintes aux droits fondamentaux inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi retraduit et lesté de légitimité, le nouvel imaginaire est prêt à circuler dans d'autres espaces sociaux et à s'imposer dans le débat public.

⁷ VANDU Manifesto for a Drug User Liberation Movement, Vancouver, July 2010 www.vandu.org/documents/VANDU-manifesto-july-2010.doc

⁸ Employées pour qualifier les pratiques discriminatoires de la police, les notions de profilage social et de profilage racial, qui se rapprochent de ce qu'on appellerait en France la « discrimination pour origine sociale » et le « contrôle au faciès », sont définies de la manière suivante par la Commission montréalaise des droits de la personne : « La notion de profilage social [...] est dérivée de celle de profilage racial. Dans le cas du profilage racial l'élément déclencheur de l'intervention policière est la couleur de la peau tandis que dans le cas du profilage social, il s'agit plutôt de signes visibles de pauvreté ou de marginalité. Pour qu'il y ait profilage social, il suffit que la personne en situation d'autorité assigne une identité d'itinérant à un individu sur la base de signes visibles [...]. Par exemple, une tenue débraillée et négligée, des vêtements usés, ainsi qu'une mauvaise hygiène ou odeur corporelle, sont autant de signes qui peuvent suffire à motiver un policier à réserver un traitement différentiel à un individu dans l'application des règlements municipaux. De manière similaire, le « look » marginal adopté par certains jeunes peut rendre ces derniers plus suspects aux yeux des policiers qui, en conséquence, peuvent tendre à exercer une surveillance et une répression plus grande à leur endroit. » (CDPDJ, *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*, novembre 2009).

⁹ BELLOT, SYLVESTRE et SAINT-JACQUES (2013, p. 218).

« On voulait convaincre la société de l'enjeu du profilage et on a quand même attiré l'attention. [...] Nous quand on intervient, on a ce pouvoir d'enquête, de faire des consultations et en plus on a une porte d'entrée au gouvernement. Ça fait que les groupes communautaires sont très heureux quand la commission accepte de prendre en main leur problème. La société civile elle, elle va crier sur un problème, aller dans la presse. Nous on ne travaille pas comme ça : on documente, on a un ton factuel. »

(Entretien, président de la Commission des droits de la personne, juillet 2013, Montréal)

Ces luttes coïncident de fait avec un certain déplacement dans la manière de parler des personnes itinérantes, comme le montrent les travaux de chercheurs québécois (Parazelli *et al.* 2013). Michel Parazelli et ses collègues identifient trois types de discours ou de représentations à leur égard : un discours « écosanitaire » qui insiste sur la dimension de risque induite par la présence de personnes itinérantes et met l'accent sur des mesures de type sécuritaire ou d'assainissement ; un discours « salubre » basé sur des préoccupations de bien-être et de normalisation des personnes à la rue ; un discours « démocratique », enfin, qui repose sur une vision et des actions de soutien aux personnes en situation d'itinérance « considérées comme des citoyens laissés pour compte ou victimes de préjugés et de profilage social » (Ibid., p. 18). Analysant un corpus de plusieurs centaines d'articles parus dans la presse écrite francophone sur une période d'une vingtaine d'années, ils constatent à la fois une attention croissante des médias locaux à ces enjeux et une prédominance de la rhétorique démocratique à partir de 2007, au moment où le thème du profilage social s'impose dans le débat public.

De la même manière, à Vancouver, les groupes mobilisés autour du *Vancouver Area Network of Drug Users* (VANDU) ont déployé un important travail d'argumentation et de persuasion en vue de promouvoir dans d'autres espaces sociaux les valeurs de dignité et de protection des usagers de drogues. Un soutien décisif pour l'aboutissement de ces luttes sera celui du maire de l'époque, qui deviendra par la suite l'un des principaux défenseurs d'une politique de réduction des risques (voir *infra*). Une fois le débat public recentré autour de la question des droits fondamentaux et de l'impératif de protection des publics vulnérables, deux options s'offrent alors aux acteurs mobilisés pour les faire valoir : adopter une démarche pragmatique valorisant la participation en vue d'obtenir des mesures concrètes à la faveur de fenêtres d'opportunité (scandales médiatisés, arrivée de nouvelles équipes dirigeantes à la tête des exécutifs locaux, etc.) ou expérimenter ces droits par eux-mêmes sans s'en remettre aux « institutions établies ». Dans le premier cas, la symétrisation des rapports sociaux s'opère par un jeu d'instrumentalisation réciproque à travers lequel chaque partenaire enrôle son interlocuteur au service de ses propres projets tout en intégrant les attentes de ce dernier dans sa propre sphère. Dans le second cas, les gains de symétrie, plus limités, résultent de la rupture de la relation, les groupes mobilisés refusant de se laisser enrôler et expérimentant par eux-mêmes une forme de capacitation, « la capacité étant liée au pouvoir d'exercer ses facultés rationnelles de manière autonome » (Genard, 2012).

Négocier avec l'Etat ou les gains de symétrie produits par la concrétisation des aspirations à la pleine participation

Le registre protestataire, qui permet dans un premier temps de mobiliser des individus contre un adversaire commun, peut se prolonger par des démarches tournées vers la participation et la co-définition de l'action publique, à travers l'investissement d'espaces de discussion où peuvent s'expliciter les pluralités de points de vue : commissions *ad hoc*, consultations publiques, etc. Cette collaboration qui vise à faire circuler le nouvel imaginaire social dans la sphère de l'action publique renvoie à une autre aspiration qui lui est souvent sous-jacente, soit la pleine participation des acteurs mobilisés à la définition et à la mise en œuvre de nouveaux

droits, même si la concrétisation de cette aspiration les expose en retour au risque de perdre leur capacité de contre-pouvoir.

A Vancouver, la société juridique *Pivot* constitue un bon exemple de ces démarches collaboratives qui caractérisent nombre d'organisations communautaires radicales soucieuses de se distinguer à la fois des mouvements d'inspiration gauchiste et des mouvements sociaux conventionnels perçus comme insuffisamment pragmatiques dans leur approche (Berhent, 2008 ; Talpin, 2013). Fondée par un avocat habitant le *Downtown Eastside* dans une perspective de réforme du droit et des pratiques pénales, *Pivot* réunit des juristes, des étudiants, des travailleurs du sexe et des toxicomanes du quartier, ces deux derniers groupes étant représentés dans le conseil d'administration de la société « pour que ce ne soit pas les gentils avocats qui aident les pauvres »¹⁰. Alliés de VANDU et d'autres groupes locaux, ils ont participé à l'organisation de nombreuses campagnes dénonçant l'usage disproportionné de la force par la police, les conditions de logement insalubres dans le *Downtown Eastside*, la mise en cause de l'Etat-providence et les effets néfastes de l'aide sociale conditionnelle, ou encore la gentrification du quartier¹¹. Au cours des dernières années, les juristes de *Pivot* ont toutefois consacré une part croissante de leur activité à négocier avec la mairie et avec la police afin de produire des transformations tangibles de certaines politiques, ce qui les a conduits à intérioriser certaines règles de comportement (par exemple, ne pas court-circuiter leur interlocuteur).

« On est moins dans le conflit ouvert que par le passé. Aujourd'hui on a des rencontres régulières avec la police par exemple et on discute des enjeux avec eux avant de les sortir dans la presse. Si on a de bonnes relations avec la police, ils résisteront moins à changer leurs pratiques. Sinon ça amène des réactions de dénégation. Parler est quelquefois plus efficace pour avoir un impact que d'aller sur la place publique. »
(Entretien, avocat *Pivot*, juillet 2013, Vancouver)

Dans le cas des personnes itinérantes à Montréal, les groupes mobilisés en faveur de la lutte contre le profilage social, comme le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), ont de même été invités à participer à des instances de consultation comme celles mises en place au niveau municipal par la Commission des droits de la personne ou la Commission parlementaire sur l'itinérance. Dans ce cadre, ils se sont attachés à mettre l'accent sur la reconnaissance d'un éventail de droits fondamentaux : droit à la citoyenneté, au logement, à un revenu décent, etc. Dans les stratégies de présentation de soi, le RAPSIM met désormais en avant la reconnaissance officielle qui lui est ainsi conférée en tant qu'« acteur de concertation incontournable notamment en siégeant sur de nombreuses instances et tables¹² »¹³.

Cette participation n'est pas sans conséquence sur le mode de fonctionnement des groupes qui s'attachent à faire entendre la voix des personnes défavorisées, comme le montre l'exemple de la *Portland Hotel Society* à Vancouver. Cet important groupe communautaire implanté dans le *Downtown Eastside* a participé aux mobilisations en faveur de l'ouverture d'un site d'injection supervisé à Vancouver. L'organisme a par la suite été choisi par l'agence sanitaire locale pour les aider à promouvoir et mettre en œuvre ce projet baptisé *Insite*. Des ressources financières importantes lui ont été allouées pour mettre sa connaissance des besoins des usagers de drogue au service d'*Insite*, ce qui a conduit à des enrôlements réciproques. Pour aller au-devant des

¹⁰ Entretien avec une organisatrice communautaire, co-fondatrice de VANDU, juillet 2013, Vancouver.

¹¹ Sur l'utilisation novatrice des outils juridiques dans ce cadre, voir FRANCIS (2011).

¹² Le Thésaurus de l'activité gouvernementale du gouvernement du Québec définit les tables de concertation comme des « groupe[s] de personnes qu'on réunit dans le but de les informer ou de les consulter sur un problème politique, économique ou social en vue d'une prise de décision en commun ».

¹³ <http://rapsim.org/56/Accueil.montreal>.

personnes les plus marginalisées, les dirigeants de l'agence sanitaire ont ainsi accepté de suspendre certaines règles de sécurité qui tiennent ces consommateurs éloignés de l'offre de soin : comme le résume ce manager des services locaux de santé (*Vancouver Coastal Health*), « si ça ressemble trop à la prison, avec des tas de questions posées aux gens, les gens ne viendront pas »¹⁴. En retour, les acteurs communautaires ont abandonné leur rôle de défense de ces personnes au profit d'un rôle de gestionnaire de services sous l'autorité des services de santé¹⁵.

« La *Portland Hotel Society* est un des groupes qui ont milité pour ce projet. Et ce n'était pas possible, du point de vue des services de santé, de les laisser faire ça seuls. Ils avaient besoin d'une formalisation et côté santé, on s'est dit aussi que ce n'était pas possible de faire ça sans eux. Donc on a raisonné en termes de compétences clés. L'autorité de santé peut recruter des infirmières, payer des médecins, les former, etc. Mais on avait besoin de gens culturellement compétents pour délivrer des services à ces populations si on voulait que le site soit très utilisé, que ça ne soit pas un truc bureaucratique avec des horaires d'ouverture. Et quelque chose d'essentiel serait perdu si on abandonnait ce partenariat. C'est vrai qu'il y a le problème de la bureaucratie très lourde des services de santé. Et travailler avec les groupes communautaires aidait à se libérer de ça. Par exemple, dans beaucoup de cliniques, il y a des agents de sécurité et des vitres blindées qui séparent les clients du personnel. Ça envoie le message que vous êtes différent, nous nous méfions de vous. Mais côté santé, on est obligé de faire ça, tous ces protocoles de sécurité, c'est imposé par la hiérarchie. Là, de s'associer avec la *Portland Hotel Society*, ça a évité ça. Mais ça a été très difficile de travailler avec la *Portland Hotel Society*, même s'ils ne sont pas allés jusqu'à mordre la main qui les nourrissait. C'est difficile de leur donner beaucoup d'argent et de leur laisser en même temps leur autonomie. »

(Entretien managers de l'agence sanitaire de la région de Vancouver, juillet 2013, Vancouver)

L'asymétrie de la relation entre professionnels de santé et usagers de drogue s'estompe ici par l'intercession d'acteurs communautaires qui vont par exemple mettre en place un dispositif de travailleurs-pairs chargés de rendre le nouveau service plus accueillant (par exemple, gestion d'un espace de convivialité au sein d'*Insite*, où les usagers peuvent discuter autour d'un café). Ce dépassement de l'asymétrie repose sur la volonté de chaque acteur de prendre en compte les attentes de l'autre et de lâcher du lest sur certains modes d'intervention. Une fois engagée, cette dynamique coopérative rend en retour plus difficile l'adoption de certains répertoires d'action par les groupes communautaires¹⁶.

Les « institutions bâtarde »¹⁷ ou la suspension de la relation asymétrique

Certains groupes communautaires très attachés à des principes de démocratie interne et réticents à devenir captifs des ressources matérielles ou symboliques allouées par la puissance publique

¹⁴ Entretien, juillet 2013, Vancouver. La sous-ministre de la Santé de l'époque en Colombie-Britannique insiste par ailleurs sur les multiples dérogations aux règles administratives qui ont été nécessaires pour faire aboutir ce projet : « le gouvernement provincial m'a dit : allez-y, si vous ne faites pas de bruit. Ça a été tout sous le radar. J'ai dû faire tous les transferts de fonds en dehors des processus habituels » (Entretien juillet 2013, Vancouver).

¹⁵ Pour une critique de cette tendance à la dépolitisation, voir ELIASOPH (2010, 2011) et sur le cas de Vancouver, GRAHAM (1997).

¹⁶ Sur des jeux du même type en France, voir LASCOUMES (1994). Les cas étudiés au Canada suggèrent cependant que les acteurs mobilisés peuvent redéployer leurs activités d'expertise sous d'autres formes, à l'image du RAPSIM qui a participé à la création d'un Observatoire sur les profilages financé par le Conseil de recherche en sciences humaines et réunissant des chercheurs de différentes universités, des groupes communautaires et la Commission des droits de la personne.

¹⁷ Everett Hughes distingue les institutions légitimes et les institutions bâtarde, et définit ces dernières en ces termes : « Some are the illegitimate distributors of legitimate goods and services ; others satisfy wants not considered legitimate. [...] Some of the bastard institutions are directly against the law, or the declared moral values of society. They are in direct conflict with accepted definitions and institutional mandates. [...] others quite simply offer a way to get something not readily available to people of one's kind in the prevailing institutional system. They are corrections of faults in institutional definition and distribution » (HUGHES, 2009, p. 99).

optent quant à eux pour une démarche d'autoréalisation des droits et libertés revendiqués à travers leurs luttes. C'est le cas du *Vancouver Area Network of Drug Users* qui est au Canada l'un des principaux mouvements d'usagers à s'être mobilisé contre l'approche prohibitionniste, une approche consistant à criminaliser la vente et la consommation de drogues illicites. Initiée dans les années 1990 par des militants activistes en réaction à des réponses jugées inadéquates face à l'ampleur de l'épidémie de VIH, cette mobilisation a pris appui sur l'organisation de groupes de discussion informels dans des lieux publics du *Downtown Eastside*, en vue d'identifier les difficultés et besoins spécifiques des usagers de drogue. De ces rencontres a émergé l'idée de promouvoir des politiques de réduction des risques s'inspirant de celles mises en place dans certains pays d'Europe. Le film documentaire *Fix* réalisé par Nettie Wild retrace l'une de ces campagnes qui permettra d'inscrire la politique de réduction des risques à l'agenda politique local et conduira en 2003 à l'ouverture d'*Insite*.

En vue de diffuser dans l'action publique l'imaginaire social qui a émergé au fil de ces rencontres et dont leur manifeste offre un bon aperçu¹⁸, les membres de VANDU ont opté pour la mise en place de programmes de distribution de seringues autogérés, des actions de sensibilisation aux dangers de certaines pratiques ou produits en circulation, ainsi que pour l'ouverture de lieux d'injection et d'inhalation illégaux gérés par des pairs, afin de prendre en charge directement les problèmes de santé liés à l'usage de drogues (VIH/sida, hépatite C, overdoses, infections...). VANDU s'est ainsi attaché à répondre à ces « besoins humains illégitimes » en agissant en dehors de la légalité sur le mode de l'institution bâtarde (Hughes, 2009)¹⁹.

Quand institutions bâtarde et institutions légitimes entrent en concurrence

A partir de 2002, se sont parallèlement développées sous l'égide de l'ordre professionnel des infirmières de Colombie-Britannique des pratiques de désobéissance civile au sein d'une « institution légitime », le Dr Peter Center. Cette clinique très renommée financée par l'agence sanitaire de la région de Vancouver propose des programmes de traitement, de soins primaires, d'art thérapie, d'hébergement, etc. pour les malades du VIH/sida. Ces pratiques de désobéissance civile ont conduit à l'ouverture d'une salle d'injection supervisée illégale mais tolérée par les pouvoirs publics locaux et toujours en activité dans les locaux du Dr Peter Center. Le modèle expérimenté par ce centre, avec une salle d'injection intégrée dans un continuum de services de soins, est aujourd'hui considéré par les dirigeants de l'agence sanitaire régionale comme « le modèle de l'avenir », car moins coûteux et controversé qu'*Insite*.

C'est pour convaincre les services fédéraux de santé (*Health Canada*) de soutenir ce type de services placés sous la supervision de professionnels de santé que l'agence régionale a demandé et obtenu fin 2013 la fermeture de la salle d'injection autogérée de VANDU, l'intervention de pairs-aidants et la multiplication de salles illégales dans la ville étant perçues comme des obstacles à l'obtention d'un blanc-seing fédéral pour *Insite* et la salle d'injection du Dr Peter Center. Si les pairs-aidants intervenant à VANDU ont été formés dans le cadre d'un programme expérimental financé par le *Canadian Institute of Health Research*, leurs pratiques qui visent à répondre à un large éventail de besoins des usagers (par exemple : aider les personnes souffrant de handicaps ou manquant de savoir-faire à s'injecter) sont vues comme illégitimes par le milieu professionnel. Dès la fermeture de la salle illégale de VANDU, un bus a été équipé par des membres de VANDU pour accueillir les usagers de drogues et leur offrir un lieu et une assistance pour l'injection.

¹⁸ www.vandu.org/documents/VANDU-manifesto-july-2010.doc

¹⁹ L'arrivée, au moment d'un entretien en juillet 2013, d'une « délégation » venue de San Francisco visiter les installations de VANDU avec le projet d'ouvrir une salle illégale dans leur ville suggère que les institutions bâtarde peuvent développer des pratiques d'import-export de bonnes pratiques comparables à celles des « institutions légitimes ».

Si l'un des objectifs des salles illégales ouvertes par VANDU était de militer en faveur de l'ouverture d'un site légal par les pouvoirs publics, dans le cadre de ce qu'on a appelé un imaginaire solidariste visant à rendre l'action publique plus protectrice à l'égard des usagers de drogue, ces illégalismes se sont pérennisés après l'ouverture d'*Insite*²⁰. L'un des enjeux du maintien de ces pratiques de désobéissance civile renvoie à la volonté des membres de VANDU de compléter une « offre légitime » de programmes de réduction des risques quantitativement et qualitativement insuffisante²¹. Mais cette stratégie répond aussi à l'enjeu de favoriser ce qu'on pourrait appeler, en écho à l'idée de socialisation marginale²², une forme de citoyenneté restreinte ou parallèle. S'écartant des aspirations de participation à l'action publique poursuivies par d'autres mouvements, il s'agit de faire exister au sein même du groupe un espace de fonctionnement démocratique dans lequel tous les usagers de drogues illicites peuvent, en dépit de leur dépendance, exister « comme membres à part entière de la société parce qu'enracinés [...] dans une même socialité ordinaire non problématique » (Otéro, 2013, p. 381).

« Ici, les usagers de drogue votent pour élire leur conseil d'administration. Les administrateurs ont une réunion chaque semaine. Toutes les actions que VANDU a menées, c'est parce que les usagers de drogue sont des gens très responsables, alors qu'il y a une admiration pour les gens abstinents et un mépris pour ceux qui continuent à consommer. Après le cours de *community organizing* que j'ai reçu, j'ai commencé mon travail d'*organizer* ici et j'ai appris à respecter les règles de ce groupe qui sont particulières, comme par exemple les minutes de silence en marque de respect pour les morts. Donc respect pour les morts, inclusion, principes démocratiques, parce que pour eux, il y a beaucoup d'injustice dans leur vie : ils ont un sens aigu de ne pas être écoutés, une hypersensibilité à l'injustice. »

(Entretien fondatrice et membre de VANDU, juillet 2013, Vancouver)

Refusant de perdre sa force critique en se transformant en fournisseur « légitime » de services ou en partenaire de la puissance publique, un organisme comme VANDU s'attache ainsi à répondre aux besoins variés de ses membres et à supporter leur sentiment d'appartenance sociale en faisant émerger des espaces concrets de « reconnaissance de l'égalité anthropologique » (Genard, 2012). Si ces modes de fonctionnement visent à instituer une symétrie entre pairs rassemblés au sein du collectif, ils ne produisent cependant guère d'effets en termes de symétrisation des rapports sociaux dans un espace social plus large. C'est par leur combinaison avec des logiques protestataires que peut émerger ce que Robert Castel appelle une « expertise instituante », au sens de pratiques « où s'articulent l'émergence d'un savoir spécifique, l'autonomisation d'un problème social et l'expérimentation d'un droit nouveau » (Castel, 1985, p. 89). L'horizon d'attentes en est une symétrisation des rapports sociaux élargis.

²⁰ Sur la portée des pratiques de l'illégalisme utilisées en France comme moyen de revendiquer de nouveaux droits, voir PECHU, 1996. Sur un autre registre, le film *Dallas Buyers Club* illustre également les impacts de ces logiques d'auto-support transgressives tant sur les politiques publiques que sur les représentations de soi et les trajectoires de vie des individus mobilisés.

²¹ Le nombre quotidien d'injections (héroïne et cocaïne majoritairement) dans le *Downtown Eastside* est estimé à 15 000 par l'actuel président de VANDU, auquel s'ajoute l'inhalation de crack ou *crack cocaine*, dont l'usage s'est fortement répandu depuis le milieu des années 1980. Comme le confirme ce cadre de l'agence de santé, « mon souci aujourd'hui [avec *Insite*], c'est un problème de capacité. On espérait 200 personnes par jour et on en a en moyenne 1 100 par jour, dont 600 visites pour la salle d'injection » (Entretien juillet 2023, Vancouver).

²² Ce concept développé par M. Parazelli renvoie à l'idée que « la marge sociale peut offrir des lieux de pratiques rassemblant les conditions d'un processus de réalisation de soi » (PARAZELLI, 2010).

Des politiques procédurales aux innovations relationnelles : une symétrisation imparfaite

Quels effets la circulation de cet imaginaire social articulant des aspirations à l'égalité des droits, à la protection et à la participation des personnes marginalisées²³ produit-elle dans la sphère de l'action publique ? Les données recueillies suggèrent que leur incorporation dans l'action publique s'opère à travers la production d'un ensemble de « politiques procédurales » qui tendent à les retraduire en termes de droit à la reconnaissance et à la non-discrimination. P. Lascoumes et J.-P. Le Bourhis distinguent les politiques procédurales des actions dites substantielles « produites par une autorité centralisée définissant d'entrée les buts poursuivis et les moyens de les atteindre. Au contraire, les objectifs des politiques procédurales se présentent sous la forme d'énoncés très généraux dont le sens reste à produire par la délibération collective » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p. 39-40). Ces énoncés qui mettent l'accent sur de nouvelles formes idéales de relations sociales plus symétriques contribuent en l'occurrence, comme l'observent également M. Otéro et S. Roy à « la coexistence de formes d'actions et d'interventions : certaines accompagnatrices, compréhensives ou réformatrices, et d'autres davantage punitives, contrôlantes ou répressives » (Otéro et Roy, 2013, p. 6)²⁴. L'aplanissement des tensions entre formes instituées (garanties par un ensemble de rôles et de routines) et formes émergentes (adossées à des expérimentations et à l'apprentissage de nouveaux rôles) est alors renvoyé à l'espace des pratiques professionnelles.

Pluralité et flou des objectifs

La stratégie dite des quatre piliers adoptée par la municipalité de Vancouver en 2001 offre une première illustration de cette dynamique de juxtaposition d'objectifs pluriels qui s'engage sous la poussée des luttes collectives. Inspirée de l'approche expérimentée en Suisse et en Allemagne, cette politique met en avant la nécessité d'articuler quatre types d'interventions : la prévention, notamment auprès du jeune public, qui vise à dissuader la consommation ; la répression, qui vise en priorité les réseaux organisés de trafiquants et de revendeurs de rue ; la réduction des risques qui vise à prévenir les problèmes de santé liés à la consommation ; et le traitement, enfin, qui vise à mettre fin à la dépendance. L'élaboration d'une politique déclinant l'approche de la police en regard de ces quatre piliers a été, au sein du département de police, l'occasion de controverses entre les tenants d'une application stricte de la loi censée dissuader la vente et la consommation, et les partisans d'une approche plus ouverte aux attentes des mouvements sociaux en termes de déstigmatisation des usagers. Le document final officialise une certaine tolérance du département de police à l'égard de la simple possession et consommation de drogue. Une nouvelle problématisation en termes d'« abus de substances psychoactives » est introduite à cette occasion, en remplacement de la référence jugée trop moralisatrice à l'usage de drogues *illicites*²⁵. La nouvelle doctrine prescrit de réserver la verbalisation aux cas où la consommation devient « abusive » et source de désordres, et c'est

²³ Des aspirations qui sont comme on l'a vu tantôt associées, tantôt dissociées selon les groupes mobilisés.

²⁴ Pour des constats convergents dans le contexte français, voir LAFORGUE (2011), ainsi que BONNY et DEMAILLY (2012).

²⁵ Sans que soit précisé ce qui permet de distinguer usage et abus : le document public présentant la politique du service en matière de drogues souligne simplement que « the term "abuse" is purposefully used in this document. Consider past prevention campaigns, such as anti-smoking and anti-drunk driving, that were successful in changing societal attitudes and behaviours. Undesirable behaviour was identified, judged and stigmatized. And those who engaged in that behaviour suffered the same fate. » (VANCOUVER POLICE DEPARTMENT, *Drug Policy*, September 2006, p. 2-3)

finalement vers le discernement policier qu'est renvoyée la décision de judiciariser les consommateurs et de conforter ou d'atténuer l'approche prohibitionniste.

« VPD officers have a broad range of discretion when dealing with psychoactive substance use and possession in the City of Vancouver. This discretion includes options such as seizure of the substance, and/or arrest and/or charging of the offender(s). The VPD believes in and trusts the professional judgement of its members on the street to enforce the law in a fair and just manner. »
(Vancouver Police Department, *Drug Policy*, September 2006, p. 5)

Le traitement de la prostitution de rue à Vancouver a également donné lieu à l'émergence de nouveaux objectifs, qui se sont surajoutés aux visées traditionnelles de gestion des désordres occasionnés par ces activités. Des groupes de travail impliquant des organismes de défense des travailleurs du sexe comme *Pivot* ont été mis en place après la disparition en série de femmes prostituées du *Downtown Eastside*. De ces groupes de travail a résulté un document intitulé *Sex work enforcement guidelines*, qui insiste sur le droit à la dignité et à la sécurité de ces personnes sujettes à de multiples formes d'exploitation et de violence de la part des dealers et des proxénètes. Le document redéfinit ce faisant les modes d'intervention de la police dans le sens d'une plus grande attention à leurs besoins, tout en soulignant les tensions entre ces nouveaux objectifs et la lutte contre des désordres publics qui nourrissent le sentiment d'insécurité.

« The Vancouver Police Department has engaged in a variety of strategies to reduce crime and improve the safety of all Vancouver residents. However, these strategies can sometimes come into conflict with each other. For example, enforcement action is sometimes at odds with relationship building, though both are necessary as part of a comprehensive approach to policing. These conflicts are particularly frequent when dealing with individuals involved in the sex industry as a result of inconsistent public attitudes, community complaints, and messaging from the courts on sex industry related cases. For example, indiscriminate enforcement of the prostitution laws can undermine sex workers' relationships with police and decrease their ability to reach out to police for help. »
(Vancouver Police Department, *Sex Work Enforcement Guidelines*, January 2013, p. 2)

A Montréal, le nouvel imaginaire social a poussé de la même manière la police et les acteurs municipaux à rechercher de nouveaux modes d'administration des personnes souffrant de maladie mentale ou en situation d'itinérance, reconnaissant ainsi les limites et les effets néfastes de l'approche sécuritaire. Mais, comme le souligne ce cadre policier, « les policiers marchent sur une glace bien mince. Ils doivent appliquer la loi, tout en réconciliant les intérêts divergents des citoyens, des commerçants, des itinérants et des groupes qui leur viennent en aide »²⁶. Cette pluralité d'attentes a conduit le service de police à mettre en avant l'impératif de limiter les biais discriminatoires des politiques de lutte contre la délinquance. Ce nouvel impératif se décline sous la forme de programmes d'action au contenu très général comme le « plan stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014 »²⁷ ou le « plan d'action stratégique en santé mentale 2013-2015 »²⁸, issus du travail d'espaces de médiation plus ou moins permanents qui permettent à la police de « prendre le pouls » des attentes sociales. Après l'élection d'une nouvelle équipe à la mairie de Montréal, la décision de nommer un « protecteur des personnes itinérantes » dont les missions s'inscrivent dans un horizon temporel relativement éloigné (sa première tâche étant le recensement de la population concernée) a également été annoncée, permettant d'affirmer un attachement à une égalité formelle de

²⁶ http://www.rapsim.org/fr/default.aspx?sortcode=1.10.11&id_article=596&starting=&ending=

²⁷ http://www.spvm.qc.ca/upload/Grands%20dossiers/Profilage/Plan_strategique.pdf

²⁸ <http://www.spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Sante-mentale>

droits²⁹, sans pour autant s'accompagner de droits-créances ou d'autres mesures concrètes à court terme, comme par exemple la suppression des règlements municipaux propices à des logiques discriminatoires qui est depuis longtemps réclamée par les groupes communautaires.

En quête d'innovations et de nouvelles pratiques professionnelles

Se pose ainsi la question de savoir comment ces mots d'ordre de reconnaissance et de droit à la différence caractérisés par un haut niveau de généralité s'ancrent dans l'effectivité des pratiques. Comme le souligne P. Laborier, les approches dominantes telles que l'approche cognitive de l'action publique s'attachent généralement à « explorer l'imposition à un moment donné de l'histoire de nouvelles idées, référentiels ou paradigmes. [...]. L'analyse reste celle des changements institutionnels et se préoccupe peu *in fine* de l'action, de l'ancrage des catégories d'intervention dans l'effectivité des pratiques » (Laborier, 2003, p. 449). Or c'est précisément vers cet espace des pratiques professionnelles que se trouve renvoyée la gestion des frottements entre ces nouvelles idées et d'autres idées préexistantes. La concrétisation de formes de relations plus symétriques s'opère en effet sur un registre incrémental qui conduit à valoriser des expérimentations innovantes promouvant les principes d'égalité des droits et de solidarité, et à les intégrer « en creux » dans le paradigme dominant qui reste celui de l'application de la loi (Purenne et Wuilleumier, 2013). On propose ici de mettre succinctement l'accent sur deux traits communs à ces programmes émergents mis en place par les services de police en direction des personnes marginalisées.

Une première caractéristique renvoie à l'enjeu de « casser » l'asymétrie de positions attachée au statut de détenteur du monopole de la force légitime, en élargissant le jeu à d'autres acteurs (travailleurs sociaux, psychologues, infirmières, ...) réputés détenir un savoir-faire relationnel qui valorise l'écoute, la parole, l'empathie. Policiers et travailleurs médico-sociaux identifient ensemble des personnes particulièrement vulnérables et, à travers un portrait fin de leur trajectoire judiciaire et médicale, s'efforcent de définir avec la personne des solutions pour « s'en sortir » ou « aller mieux ». Certains programmes comme l'Equipe Mobile de Référence et d'Intervention en Itinérance (EMRII) s'adressent ainsi aux personnes vulnérables sujettes à des interventions policières répétées telles que les personnes conjuguant problèmes de santé mentale et situation d'itinérance « chronique », qu'il s'agit d'accompagner à leur rythme dans une trajectoire personnalisée en les orientant vers des programmes thérapeutiques, d'hébergement, etc. Ces interventions de long terme visent à « redonner du pouvoir aux personnes, en travaillant dans le sens de leurs demandes » (Rose *et al.* 2012, p. 77). D'autres programmes correspondent à une logique d'autonomisation sans visée normalisatrice et ciblent les personnes prostituées ou encore les personnes itinérantes. Il s'agit ici de les aider à prendre conscience de leurs droits et de les appuyer par exemple dans leurs démarches juridiques ou leurs requêtes vers les services sociaux. L'autonomisation des personnes défavorisées devient ainsi une facette ou une visée émergente du travail policier, même si l'enjeu est moins de parvenir à une conception renouvelée du traitement de la pauvreté, que de « gérer » des catégories ciblées de personnes posant socialement problème à travers la mise en commun de ressources professionnelles (Demailly, 2008).³⁰

²⁹ Il s'agit d'un volet du « Plan d'action en itinérance 2014-2017 » de la Ville de Montréal, qui prévoit d'autres mesures à caractère très général comme la tenue d'une consultation publique au sujet de la mise en œuvre du « Plan stratégique sur le profilage » par la police.

³⁰ Le principal critère d'évaluation d'un programme comme EMRII est ainsi celui de l'évolution du nombre d'appels d'urgence concernant des personnes en situation d'itinérance, envisagé comme un indicateur indirect du sentiment de sécurité. Un programme qui « marche » est un programme qui permet de « sortir de la rue des gens

La seconde caractéristique de ces expérimentations est celle de la « page blanche », dans le sens où celles-ci s'effectuent généralement sans programme prédéfini. Si un travail de *benchmarking* réalisé par la hiérarchie est souvent à l'origine des nouveaux projets, une grande latitude est ensuite laissée aux professionnels à la base pour innover, bricoler, expérimenter par tâtonnements de nouvelles pratiques. « Il a fallu tester, oser des choses. La direction nous fait énormément confiance, il y a une grande permissivité », expliquent les acteurs. Ce « flou artistique » peut dérouter certains intervenants, d'où un certain *turn over* des intervenants notamment du côté des travailleurs sociaux. La contrepartie de cette faible formalisation qui laisse une part importante à l'innovation en est leur fragilité constitutive, ce que P. Lyet (2008) appelle un déficit d'institué. Ces partenariats demeurent souvent à l'état de projets destinés à traiter des problèmes ponctuels et n'ont pas vocation à être généralisés à grande échelle.

Ces dispositifs n'en sont pas moins le vecteur d'une forme de relation en voie de renouvellement entre la police et ses publics habituels. Ces expérimentations sont confiées à des policiers spécialisés comme les *sex industry liaison officers* ou les *homeless outreach coordinators*, équivalents des agents dits sociocommunitaires à Montréal. Ces personnels aux parcours atypiques ont souvent exercé d'autres activités avant d'entrer dans la police ou ont fait l'expérience de postes ou d'événements personnels qui les ont amenés à développer une plus grande empathie à l'égard des personnes vulnérables. Parallèlement à l'accompagnement de ces personnes, ils sont généralement chargés de tâches de formation initiale pour les futures recrues ou de formation continue en direction des policiers généralistes en activité. Ils contribuent par ces missions à faire circuler de nouvelles représentations et des savoirs faire relationnels (sur le changement par imprégnation, voir par exemple Purenne et Wuilleumier, 2013).

« Dans le recrutement, il y a des cours sur comment avoir une relation plus humaine avec les personnes marginalisées. Les jeunes font des projets d'étude par exemple sur ce qui marche ou pas en termes de relation avec les travailleurs sexuels. Pareil pour les personnes sans abri, les délinquants multirécidivistes... Les sections spécialisées participent depuis 2010 aux formations sur les populations vulnérables. »

(Entretien policier spécialisé, août 2012, Vancouver)

La mise en place d'équipes et de programmes spécialisés peut cependant avoir pour effet inattendu l'invisibilisation des personnes vulnérables pour les policiers généralistes. Face aux campagnes dénonçant les pratiques de profilage social et à la difficulté d'intervenir auprès de personnes présentant des « défavorisations » et des troubles mentaux souvent cumulés, le risque existe de faire passer le mandat de protection du public (exemple : repérage de personnes en danger) derrière d'autres tâches perçues comme plus valorisantes. Comme le souligne ce commandant à la tête d'un poste implanté dans une zone animée où ont lieu de nombreuses manifestations et très fréquentée par les personnes en situation d'itinérance, « c'est vrai que la notion d'intervention s'était perdue un peu dans le poste. Il y a tellement d'itinérants que les policiers finissaient par les voir comme du mobilier urbain. Ici on a beaucoup de combattants du crime, donc il faut trouver comment développer la sensibilité pour les personnes itinérantes. C'est un défi » (Entretien commandant, décembre 2012, Montréal).

très problématiques pour les policiers et [faire] cesser les infractions et les appels » (Entretien policier spécialisé, décembre 2012, Montréal). Pour une lecture critique à propos de transformations convergentes en Belgique, voir FRANSSEN et DE CONINCK (2007), ainsi que CARTUYVELS (2007).

Conclusion

S'inscrivant dans la tradition historique de l'activisme radical remise au goût du jour dans différents pays, les formes de mobilisations étudiées sont loin de représenter la forme dominante d'organisation de la société civile en Amérique du Nord (sur les États-Unis et la tendance à la dépolitisation de la vie associative, cf. Eliasoph, 2011), pas plus qu'elles ne constituent la seule source de la réflexivité institutionnelle³¹. Ces registres de politisation de la voix des acteurs à faibles ressources contribuent cependant à créer les conditions propices à l'exploration, par les institutions légitimes comme par les institutions bâtarde, de différentes voies permettant de réduire l'asymétrie à l'œuvre dans les relations sociales.

Si ces luttes produisent des effets tangibles sur les représentations sociales en favorisant la déstigmatisation de certains modes de vie ou comportements sociaux, la traduction de ces imaginaires sociaux dans l'action publique apparaît plus incertaine. Elles contribuent certes à faire émerger de nouvelles manières d'envisager les problèmes sociaux, sous forme de « micro-référentiels » mettant en avant le soutien dus aux membres les plus affaiblis de la société ou la prise en compte des subjectivités et capacités des individus. Les politiques de réduction des risques, en particulier, contribuent à transformer les usagers de drogue en « auxiliaires de la médecine. L'individu est institué en tant que sujet rationnel estimant les risques ; il prend donc en charge ce qui est généralement dévolu au professionnel » (Raoulx, 2002, p. 144). Mais des « micro-référentiels » comme la déjudiciarisation ou la réduction des risques prennent place dans les creux d'un référentiel sécuritaire qui reste hégémonique³². C'est ainsi vers les pratiques professionnelles et vers des expérimentations comme les sites d'injections supervisés ou les équipes mixtes que se trouve renvoyée la réalisation effective de cette symétrisation des rapports sociaux. Les effets instituants de ces luttes et des imaginaires qu'elles font émerger apparaissent ce faisant incertains, invitant à considérer la symétrisation comme un processus fragmentaire, soumis à des variations selon les espaces sociaux où ce processus se déploie et les obstacles qu'il rencontre (Demailly, 2014). Comme s'interroge cet acteur communautaire :

« La question c'est : est-ce que ça « pollue » bien le milieu policier ou est-ce que ça permet aux policiers de se débarrasser du problème ? » (Entretien, décembre 2012, Montréal).

Références

BAILLERGEAU E., « Intention formative, éducation populaire et intervention sociale au Québec », *Savoirs*, 3, 2008, p. 9-35.

BALAZARD H., *Quand la société civile s'organise : l'expérience démocratique de London Citizens*, thèse de science politique, IEP de Lyon, 2012.

BALAZARD H., *Agir en démocratie*, Ivry-sur-Seine, Editions de l'Atelier, 2015.

BEHRENT M., « Saul Alinsky, la campagne présidentielle et l'histoire de la gauche américaine », *La vie des idées*, 2008 <http://www.laviedesidees.fr/Saul-Alinsky-la-campagne.html>

³¹ Sur le cas de la police, voir Purenne (2013) ; sur le cas de la santé publique à Vancouver, voir Raoulx (2002).

³² Pour des résultats convergents quant aux ambiguïtés des transformations à l'œuvre dans le champ pénal, voir par exemple Cartuyvels (2007).

BELLOT C., SAINT-JACQUES B., « La défense des droits des personnes itinérantes à Montréal », CHABANET D., DUFOUR P., ROYALL F. (dir.), *Les mobilisations sociales à l'heure du précarariat*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2011, p. 17-35.

BELLOT C., SYLVESTRE M.-E., SAINT-JACQUES B., « Construire un problème social. Et pourquoi pas ? Le cas de la judiciarisation de l'itinérance », OTERO M., ROY S. (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui. Repenser la non-conformité*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2013, p. 207-228.

BONNY Y., DEMAILLY L. (dir.), *L'institution plurielle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.

CARTUYVELS Y., « Action publique et subjectivité dans le champ pénal : une autre conception du sujet de droit pénal », CANTELLI F. et GENARD J.-L., « Action publique et subjectivité », *Droit et Sociétés*, 46, 2007, p.87-101.

CASTEL R., « L'expert mandaté et l'expert instituant », CRESAL, *Situation d'expertise et socialisation des savoirs*, Saint-Étienne, CRESAL, 1985, p. 81-92.

CASTORIADIS C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.

CHABANET D., DUFOUR P., ROYALL F. (dir.), *Les mobilisations sociales à l'heure du précarariat*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2011.

DEMAILLY L., *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008.

DEMAILLY L., « Variations de la « démocratie sanitaire » et politique publique de santé mentale en France », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 18 juin 2014, consulté le 05 décembre 2014. URL : <http://sociologies.revues.org/4653>

ELIASOPH N., *L'évitement du politique. Comment les américains produisent de l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, 2010 [1^è éd. *Avoiding Politics* 1998].

ELIASOPH N., *Making volunteers. Civic Life after Welfare's End*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

FRANCIS A., *At the Edge of the Law: Emergent and Divergent Models of Legal Professionalism*, Aldershot, Ashgate, 2011.

FRANSSSEN A., DE CONINCK F., « Aux frontières de la justice : gestion des risques et tutelle de l'intime », CANTELLI F. et GENARD J.-L., « Action publique et subjectivité », *Droit et Sociétés*, 46, 2007, p. 117-132.

GAÏTI B., ISRAEL L., « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, 16 (62), 2003, p. 17-30.

GENARD J.-L., « Sept programmes normatifs pour une sociologie critique des inégalités », *SociologieS* [En ligne], Débats, Penser les inégalités, 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/3927>

GODBOUT J., *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1983.

GRAHAM E., *Rounding 'em up on the Esat Side of the Wild West: Four Pillars, or one Big Corral ?*, Thesis for the degree of Master of Arts, University of British Columbia, 2007.

HUGHES E., *The Sociological Eye. Selected Papers*, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers, 2009 [1e éd. 1971].

JETTE C., *Les organismes communautaires et la transformation de l'Etat-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.

LABORIER P., « Historicité et sociologie de l'action publique », CURAPP, *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 419-462.

LAFORGUE D., « La vie des institutions publiques », 2011 https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/618695/filename/La_viedesinstitutions_Laforgue.pdf

LASCOUMES P., *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, 11 (42), 1998, p. 37-66.

LYET P., *L'institution incertaine du partenariat*, Paris, L'Harmattan, 2008.

MATHIEU L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Editions Textuel, 2004.

MOUCHARD D., « Les mobilisations des 'sans' dans la France contemporaine. L'émergence d'un radicalisme auto-limité », *Revue française de science politique*, 52 (4), 2002, p. 425-447.

OTERO M., « Repenser les problèmes sociaux. Des populations 'problématiques' aux dimensions 'problématisées' », OTERO M., ROY S. (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui. Repenser la non-conformité*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2013, p. 351-389.

OTERO M., ROY S. (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui. Repenser la non-conformité*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2013.

PARAZELLI M., « Une gestion écosanitaire de l'urbanité ? Le cas des jeunes de la rue à Montréal », DANIC I., DEPEAU S. et DAVID O. (dir.), *Les enfants et les jeunes dans les espaces du quotidien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 205-220.

PARAZELLI M. et al., *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions*, Rapport de recherche pour le Fonds de recherche du Québec Société et culture, 2013,

http://www.travaissocial.uqam.ca/Page/Document/recherche/Rapport_scientifique_M_Parazeli.pdf

PECHU C., « Quand les ‘exclus’ passent à l’action. La mobilisation des mal-logés », *Politix*, 9 (34), 1996, p. 114-133.

PURENNE A., « Police et pauvreté urbaine. Alternatives canadiennes », *La Vie des idées*, 2013, <http://www.laviedesidees.fr/Police-et-pauvrete-urbaine.html>

PURENNE A., WUILLEUMIER A., « *Fabriquer des institutions policières décentes ? Regards croisés sur les polices française et canadienne, entre visées de neutralisation des classes dangereuses et enjeux de reconnaissance des « acteurs faibles* », communication pour le 5^e congrès de l’Association Française de Sociologie, Nantes, 2013, 2-5 septembre.

RAOULX B., « La pratique de l’espace urbain des populations marginales : l’exemple des « binnars » de Vancouver », *Espace, populations, sociétés*, 2, 1999, p. 353-357, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_1999_num_17_2_1898

RAOULX B., « De l’alcoolisme à la polytoxicomanie : santé publique, espace urbain, ordre public à Vancouver », FLEURET S., SECHET R. (dir.), *La santé, les soins, les territoires. Penser le bien-être*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

ROSE M.-C., BAILLERGEAU E., HURTUBISE R., McALL C., *Nouvelles pratiques de collaboration entre policiers et intervenants sociaux et de la santé dans l’intervention en itinérance à Montréal*, rapport de recherche CREMIS, 2012.

TALPIN J., « Mobiliser les quartiers populaires. Vertus et ambiguïtés du community organizing vu de France », *La Vie des idées*, 2013, <http://www.laviedesidees.fr/Mobiliser-les-quartiers-populaires.html>

WACQUANT L., *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d’agir, 1999.

WHITE D., « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie : l’Etat et le secteur communautaire au Québec », *ISUMA. Canadian Journal of Policy Research*, 2 (2), 2001, p. 34-46.

WHITE D., “Interest Representation and Organisation in Civil Society: Ontario and Quebec compared”, *British Journal of Canadian Studies*, 25 (2), 2012a, p. 199-229.

WHITE D., “L’institutionnalisation de la résistance: la politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l’action communautaire», *Cahiers de recherche sociologique*, 2012b, 53, p. 89-120